



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale  
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités  
et de la Protection des Populations  
Service santé et protection animales,  
environnement nature**

Chartres, le 7 août 2023

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### VIGILANCE VIS-A-VIS DU RISQUE D'INTOXICATION DANS LES POINTS D'EAU

À la suite d'un signalement vétérinaire de suspicions d'intoxications de chiens après une ballade au bord de l'Eure et/ou de l'étang de Luisant, la préfecture tient à rappeler quelques mesures de prévention préconisées en période estivale, compte tenu du risque lié à la présence de cyanobactéries et/ou autres pathogènes dans les cours d'eau et les étangs.

Pour l'heure, des investigations sont en cours afin de déterminer l'origine de la contamination de ces chiens.

**De manière générale, pour la population :**

- **Ne pas se baigner** en dehors des sites autorisés et surveillés ;
- Respecter la signalisation et l'affichage mis en place près des points d'eau.

Pour les animaux (chiens en particulier) :

- **Tenir les chiens en laisse ;**
- **Ne pas les laisser accéder aux cours d'eau / étangs / zones de baignade ;**
- Si les *symptômes* suivants apparaissent après **avoir bu l'eau du cours d'eau/de l'étang, ou joué avec des bâtons ou des galets : tremblements des pattes arrières, perte d'équilibre, état anxieux, nausées, yeux globuleux, bave... : Consulter sans délai un vétérinaire.**

Pour les activités de pêche : il est déconseillé de consommer les poissons pêchés.

De prochains communiqués pourront être publiés dès lors que de nouvelles informations seront disponibles.